

**A Saint-Denis, le 28/02/2024.** La SAFER Réunion informe qu'elle se propose de rétrocéder des biens fonciers. Toute candidature doit être déposée au plus tard le **25/03/2024 inclus**, aux permanences (ou à la permanence) des (du) technicien(s) SAFER ci-dessous :

Ou par voie dématérialisée sur le site internet de la SAFER : [www.safer-reunion.fr](http://www.safer-reunion.fr)

**- ZONES EST/NORD : Terrains n° 1 à 6 en téléphonant à la conseillère foncier pour convenir d'un RDV afin d'établir la candidature.**

**Tél : 06 92 64 20 23 pour les terrains 1 à 5**

**Tél : 06 92 64 20 23 ou 06 92 87 69 88 pour le terrain n° 6 en location**

**- ZONE OUEST : Terrain 7 : Vendredi matin 8h30/12h - Pôle Cannes des Tamarins – Voie Cannière 97435 ST GILLES LES HAUTS ; ou en téléphonant à la conseillère foncier pour convenir d'un RDV afin d'établir la candidature**

**Tél : 06.92.87.32.99**

**\* Le candidat devra fournir obligatoirement à la SAFER, en même temps que la candidature, la copie de l'ensemble des pièces demandées ci-dessous avant la date limite de candidature. En cas de non-transmission des pièces, le dossier du candidat sera considéré comme étant incomplet.**

<p>Pour un projet d'installation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces d'identité</li> <li>- <b>Diplôme délivrant la capacité professionnelle agricole (copie + original)</b></li> <li>- Dernier avis d'imposition</li> </ul>
<p>Pour un projet de consolidation et d'agrandissement</p>	<p><b>Les pièces demandées pour un projet d'installation +</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation AMEXA + relevé de culture (de moins de 3 mois)</li> <li>- Bail ou contrat de location (du (des) terrain (s) que vous exploitez)</li> <li>- Matrice cadastrale (si vous êtes propriétaire du bien que vous exploitez)</li> <li>- Le ou (les) <b>Autorisation d'exploiter</b> des terrains en exploitation</li> </ul>

Des compléments d'information pourront être obtenus, soit au siège de la SAFER, soit dans les différentes permanences des conseillers. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement de la SAFER Réunion à l'égard des candidats. **Cet avis sera mis en ligne à la rubrique :** (rétrocession des terres agricoles ; site internet, <http://www.safer-reunion.fr>)

1 - Commune de BRAS-PANON							Surface sur la commune : 6 ha 78 a 15 ca
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
LIBERIA LES HAUTS	AL	0061	0027	6 ha 78 a 15 ca	Terre	A	Terrain en zone Agricole situé à 128 m. d'altitude. Concerné en partie par du PPR, en nature de vieilles souches de cannes et de friches herbacées et boisées. Présence sur environ 200 m <sup>2</sup> d'un squat en tôles par un ancien saisonnier.

2 - Commune de SAINTE-ROSE							Surface sur la commune : 1 ha 28 a 02 ca
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
PTE RAVINE GLISSANTE	AI	0813	0757	1 ha 28 a 02 ca	Taillis simple	A	Parcelle en nature de cannes récoltées en 2023. Accessible par des chemins d'exploitation via la RD 57. Parcelle en zone A et N au PLU et partiellement couverte de PPR

3 - Commune de SAINTE-ROSE							Surface sur la commune : 29 a 05 ca
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
RAVINE LACROIX	AP	0144		29 a 05 ca	Taillis simple	A	Parcelle en zone A au PLU, en nature de bois. Orientation apiculture, PAPAM et agroforesterie. Accès à négocier entre les voisins.

4 - Commune de SAINT-BENOIT							Surface sur la commune : 94 a 24 ca
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
ABONDANCE LES HAUTS	AY	0152	0074	51 a 24 ca	Bois	A	Parcelles en A Cor au PLU en nature de bois, concernées par un PPR et ZNIEFF. Accès à négocier via les parcelles contigües.
ABONDANCE LES HAUTS	AY	0153	0068	43 a 00 ca	Bois	A	

5 - Commune de SAINT-BENOIT				Surface sur la commune : 1 ha 73 a 30 ca			
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
FORET DE VILLENEUVE	CN	0146	0076	29 a 18 ca	Bois	A-N	Parcelles en zone A et N en nature de bois, concernées par du PPR, de l'EBC, ZNIEFF 1 et 2 et partiellement coeur de Parc National. Accessible directement par la RD 53. Présence d'une construction en dur sous toiles d'environ 80 m <sup>2</sup> , sans permis et non raccordée aux réseaux.
FORET DE VILLENEUVE	CN	0147	0076	1 ha 44 a 12 ca	Bois	A-N	

6 - Commune de SAINT-DENIS				Surface sur la commune : 10 ha 94 a 78 ca			
Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	PLU	Observations	
DE LA RUELLER BAMBOU	CE	0266	10 ha 94 a 78 ca	Taillis simple	A/N	<b>INTERMEDIATION LOCATIVE</b> Alt. 430 m. en zone A/Nebc, ZNIEFF 2, pentes > 20%. Aire d'adhésion du Parc National. En nature de friches boisées arbustives. Accès ch. St-Bernard ou ruelle Bambois. Loyer 629,27 €/an	

7 - Commune de SAINT-PAUL							
Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR	Zonage	Observations
BEL AIR SUD	BZ	0755	0211	42 a 82 ca	Terres	A-N	Parcelles libres en zone A et N au PLU, en nature de friches boisées, pentues et en partie soumises au PPR. Accessible par chemin d'exploitation via le Chemin FEOGA 2.
BEL AIR SUD	BZ	0751	0211	63 a 10 ca	Terres	A-N	
BEL AIR SUD	BZ	0753	0211	44 a 90 ca	Terres	A-N	
BEL AIR SUD	BZ	0757	0211	49 a 57 ca	Terres	A-N	
BEL AIR SUD	BZ	0756	0211	44 a 61 ca	Terres	A-N	
BEL AIR SUD	BZ	0752	0211	52 a 60 ca	Terres	A-N	